

Maisons-Alfort, le 27 juillet 2012

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire
de l'alimentation, de l'environnement et du travail
relatif à la demande d'extension d'usages de l'autorisation transitoire
de mise sur le marché du produit biocide FOUR’SANN
AMM N°2020198**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier déposé par la société **FARM'APRO** de demande d'extension d'usages de l'autorisation transitoire de mise sur le marché pour le produit biocide **FOUR’SANN (AMM N°2020198)**, et son avis est requis.

Après évaluation de la demande, réalisée par la Direction des Produits Réglementés, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant.

CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Cette demande concerne l'extension d'usages de l'autorisation transitoire de mise sur le marché du produit biocide FOUR’SANN.

CONSIDERANT L'IDENTITE DU PRODUIT

Le produit biocide FOUR’SANN est un biocide de type 3 composé de 5.86 % m/m d'acide peracétique et de 15.75 % m/m de peroxyde d'hydrogène se présentant sous la forme liquide. Le détail des usages revendiqués est mentionné à l'annexe 1.

L'acide peracétique et le peroxyde d'hydrogène sont des substances actives notifiées à l'annexe II du règlement communautaire n°1451/2007 du 4 décembre 2007, en cours d'évaluation au niveau européen pour le type d'usage revendiqué.

Nom ou description générique de la substance active :	1) acide peracétique 2) peroxyde d'hydrogène
N°CAS :	1) 79-21-0 2) 7722-84-1
Type de produit :	3

CONSIDERANT

- Que le produit FOUR’SANN dispose de l'autorisation transitoire de mise sur le marché n°2020198 en cours de validité au moment du dépôt du dossier de demande d'extension d'usages ;
- Qu'aucun élément n'a été fourni en réponse à la demande de compléments de l'Anses du 20/04/2012 ;

Considérant les éléments disponibles insuffisants à ce jour ;

L’Anses émet un avis défavorable à la demande d’extension d’usages de l’autorisation transitoire de mise sur le marché, n°20070846, du produit FOUR’SANN, présentée par FARM’APRO.

Marc MORTUREUX

Mots-clés : extension d’usages, acide péracétique, peroxyde d’hydrogène, TP3

Annexe 1

Liste des usages revendiqués pour le produit FOUR’SANN

Type de préparation	Composition du produit	concentration de la substance active
liquide	acide peracétique peroxyde d’hydrogène	5.86 % 15,75 %

Codes Usages	Usages	Dose d’emploi	Conditions d’applications	Avis
50991130	LOGEMENTS D’ANIMAUX DOMESTIQUES * TRAIT. BACTERICIDE	2 ml/m ³	Application par nébulisation	Défavorable
50991120	LOGEMENTS D’ANIMAUX DOMESTIQUES * TRAIT. FONGICIDE	3 ml/m ³	Application par nébulisation	Défavorable
50991230	MATERIEL TRANSPORT ANIMAUX DOMESTIQUES * TRAIT. BACTERICIDE	2 ml/m ³	Application par nébulisation	Défavorable
50991220	MATERIEL TRANSPORT ANIMAUX DOMESTIQUES * TRAIT. FONGICIDE	3 ml/m ³	Application par nébulisation	Défavorable
50991330	MATERIEL D’ELEVAGE * TRAIT. BACTERICIDE	2 ml/m ³	Application par nébulisation	Défavorable
50991320	MATERIEL D’ELEVAGE * TRAIT. FONGICIDE	3 ml/m ³	Application par nébulisation	Défavorable
50992130	ANIMAUX DOMESTIQUES*LOCAUX PREPARATION NOURRITURE* TRAIT.BACTERICIDE	2 ml/m ³	Application par nébulisation	Défavorable
50992120	ANIMAUX DOMESTIQUES*LOCAUX PREPARATION NOURRITURE* TRAIT.FONGICIDE	3 ml/m ³	Application par nébulisation	Défavorable